



VILLE D'ANDRÉSY

en Yvelines

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES
MARCHES PUBLICS

Affaire suivie par
Audrey PIERROT
Tél : 01.39.27.11.04
Télécopie : 01.39.70.96.28
Audrey.pierrot@andresy.com

Andrésy, le

Objet : Aide financière pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande de financement visée en objet, je vous certifie par la présente qu'il n'existe, à ce jour, aucun dispositif communal permettant l'attribution aux andrésiens d'une aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

En outre, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise désormais en charge de la « mobilité » nous informe qu'elle n'a pas délibéré sur l'obtention d'une prime à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique pour 2020.

Par conséquent, ni la Communauté urbaine, ni la Ville d'Andrésy ne subventionne cet achat.

Enfin, je vous informe qu'Ile de France mobilités a instauré une prime à l'achat de Vélos à Assistance électrique pouvant aller jusqu'à 500 €. La plateforme de demande d'aide a été mise en ligne depuis le 20 février 2020.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Maire,



Lionel WASTL